

Bulletin d'inscription 2025-2026

Terminale Santé / Première Santé

Joindre deux
photos

➤ **Coordonnées de l'Étudiant :**

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Adresse e-mail : _____@_____

Lycée : _____

➤ **Coordonnées des Parents ou Tuteurs Légaux :**

Nom du père/mère/tuteur : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Adresse e-mail : _____@_____

➤ **Nos formules d'accompagnement**

Ayant pris connaissance de l'organisation des cours Médiconcours Marseille, je m'inscris à/au :

Formules souscrites

- | | |
|---|--------|
| <input type="checkbox"/> Stage de terminale santé | 2 590€ |
| <input type="checkbox"/> Stage de première santé | 1 410€ |

Pour toute inscription l'étudiant s'engage à verser un acompte de 520€ quelle que soit la formule souscrite en plus des frais de scolarité. Le prix des formules ci-dessus incluant le montant de l'acompte. Possibilité de paiement en 8 fois sans frais pour toute souscription à une formule de préparation annuelle.

Fait à :

Le :

Signature :

Les inscriptions sont ouvertes dès le 12 octobre 2024. Elles sont closes sans préavis, dès que les effectifs définis par Médiconcours Marseille sont atteints. Un chèque d'acompte de 520€ vous est demandé dès votre inscription. En cas de succès au baccalauréat, l'inscription est automatiquement validée, et le complément des frais d'inscription sera demandé. En cas d'échec au baccalauréat ou de non inscription en faculté de Médecine, l'acompte ainsi que les montants versés seront restitués sur présentation d'un justificatif.

Conditions générales

Pour s'inscrire, il convient de retourner, soit par la poste, soit directement au secrétariat :

- Le bulletin d'inscription dûment rempli, daté et signé avec 2 photos d'identité récentes ;
- Un chèque d'acompte de **520 Euros** à valoir sur les frais d'inscription ;
- La photocopie des trois derniers bulletins scolaires en votre possession.

Des facilités de paiement sont possible jusqu'à 8 fois sur simple demande au secrétariat.

Le nombre de places étant limité, Médiconcours Marseille ne peut garantir toutes les inscriptions.

Le chèque de 520 Euros sera intégralement remboursé en cas d'échec au baccalauréat ou de non inscription en Faculté de Médecine sur justificatif (fourni avant la date de rentrée universitaire à la faculté de médecine).

L'organisation pédagogique des séances se déroule selon un volume d'heures général précisé en fonction du type de préparation suivi. En fonction de l'évolution des programmes, la direction pédagogique adaptera la répartition des enseignements aux exigences du concours, le nombre global d'heures d'enseignement annoncé étant contractuellement conservé.

En cas d'inscription réalisée par Internet, par correspondance ou sur un autre lieu que dans les locaux de l'établissement Médiconcours Marseille, l'étudiant inscrit dispose d'un délai de 14 jours francs (1^{er} jour non compris) à compter de l'enregistrement du contrat-formulaire par Médiconcours Marseille (matérialisé par la réception d'un courrier électronique ou l'envoi d'une lettre confirmant son inscription) pour exercer son droit de rétractation en application de l'article 221-18 du Code de la consommation.

Pour ce faire, l'étudiant inscrit devra adresser dans le délai précité le formulaire dûment complété accessible sur notre site internet (<https://www.mediconcours.fr>) en précisant qu'il demande à se rétracter de son inscription (sans avoir à fournir d'explication), l'acompte qu'il aurait déboursé et qui aurait été encaissé lui sera alors remboursé, dans les 14 jours, selon les mêmes moyens de paiement que ceux utilisés si un règlement avait été effectué.

Clause de confiance

L'annulation doit être adressée par lettre recommandée avec AR. Elle prend effet 8 jours après la réception de celle-ci (l'accusé de réception de la poste faisant foi). La somme remboursée est calculée au prorata des cours restant à effectuer et de tout document distribué en amont. Le remboursement dégage Médiconcours de toute obligation d'enseignement. Tout mois commencé est dû.

Le secrétariat se tient à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches administratives ou pour tout complément d'information.

Le dossier d'inscription complet est à faire parvenir à l'adresse :

Médiconcours Marseille
Service de la scolarité
145 bis boulevard Baille
13005 Marseille

Données à caractère personnel

Les données collectées et traitées par Médiconcours Marseille sont celles que l'utilisateur transmet volontairement en remplissant le formulaire d'inscription. Ces données sont traitées par l'établissement pour le seul besoin de la préparation au concours. Elles ne sont pas communiquées à des tiers. Leur stricte confidentialité est garantie et ne saurait être levée qu'en application de la loi dans le cadre d'une procédure administrative ou judiciaire.

L'établissement attache une importance toute particulière à la sécurité des données et met en œuvre toutes mesures appropriées aux fins de limiter les risques de perte, détérioration ou mauvaise utilisation de celles-ci.

Les données sont stockées chez l'hébergeur de la base de données de l'établissement et sont conservées pour la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités visées ci-avant. Au-delà de cette durée, elles seront conservées à des fins exclusivement statistiques.

Tout utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données le concernant en adressant une demande par e-mail à contact@mediconcours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Médiconcours Marseille – 145 bis boulevard Baille - 13005 Marseille.